

CAHIER DES CHARGES D2F NON VAP

Critères	Saison 2024-25	Saison 2025-26
Budget prévisionnel présenté CNCG	BP minimum = 450 KE hors valorisation du temps de bénévolat	BP minimum = 450 KE hors valorisation du temps de bénévolat
Fonds propres positifs au 31/12 précédent	Fonds propres positifs au 31/12 précédent, sauf plan d'apurement validé par la CNCG et avec échéances respectées	Fonds propres positifs au 31/12 précédent, sauf plan d'apurement validé par la CNCG et avec échéances respectées
Nb de joueuses professionnelles	au minimum 4 Equivalents Temps Plein pour les joueuses professionnelles (les joueuses salariées devant être à mi-temps minimum chacune)	au minimum 4 Equivalents Temps Plein pour les joueuses professionnelles (les joueuses salariées devant être à mi-temps minimum chacune)
Nb d'entraîneur professionnel	1 Entraîneur professionnel à temps plein	1 Entraîneur professionnel à temps plein
Statut et qualification de l'entraîneur de l'équipe première	1 Entraîneur professionnel à temps plein, - Titulaire du TFP 6 mention « Entraîneur Professionnel » (1) (2) - Carte professionnelle en cours de validité	1 Entraîneur professionnel à temps plein, - Titulaire du TFP 6 mention « Entraîneur Professionnel » (1) (2) - Carte professionnelle en cours de validité
Niveau jeu équipe réserve	Equipe engagée en Championnat de France -17F OU équipe réserve au minimum en N2F	Equipe engagée en Championnat de France -17F OU équipe réserve au minimum en N2F
Budget prévisionnel consacré au médical	Matches à domicile : un médecin obligatoirement inscrit sur la FDME (pas d'obligation de licence) Match à l'extérieur : un kiné (ou un médecin)	Matches à domicile : un médecin obligatoirement inscrit sur la FDME (pas d'obligation de licence) Match à l'extérieur : un kiné (ou un médecin)
Encadrement administratif (hors entraîneurs)	Au minimum 2 Equivalents Temps Plein (dont au moins un hors apprenti) ou prestataire équivalent pour des fonctions administratives, commerciales, marketing ou communication	Au minimum 2 Equivalents Temps Plein (dont au moins un hors apprenti) ou prestataire équivalent pour des fonctions administratives, commerciales, marketing ou communication
Classement de la salle principale	Classe 1 souhaitée (Classe 2 minimum)	Classe 1 souhaitée (Classe 2 minimum)
Internet à haut débit dans l'enceinte sportive	Internet à haut débit	Internet à haut débit

- 1) Ou qualification équivalente ou reconnaissance de prérogative
2) Dérogation possible si suivi de la formation exigée